FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 26 JANVIER 1860.

JEANNE DE FLARE

Suite.

TROISIEME PARTIE.

Deux ans environ après les événements que je viens de raconter, nous nous trouvions à Paris, où nous avions été appelés par un procès de famille qui devait durer longtemps, et dont les détails n'ont aucun intérêt pour le lecteur. Nous nous étions établis dans un petit hôtel garni de la rue de Rivoli, et nous menions une existence très retirée, ne recevant que quelques amis, et ne sortant que rarement. Ma femme, qui avait été très souffrante pendant les premiers mois de notre séjour en France, avait fini par se remettre, et elle était redevenue la plus charmante des femmes. Elle avait, entre ses yeux bleus, deux petites rides verticales qui donnaient à sa physionomie une expression de volonté et de fermeté qu'elle n'avait pas autrefois, et qui, je crois, ne lui allait pas mal. Ses cheveux blonds, qu'elle portait autrefois en bandeaux, étaient maintenant relevés en nattes sur le sommet de la tête, et cette coiffure, qui découvrait son front et ses tempes, lui donnait un air de dignité qui ne lui était pas naturel. Elle était devenue grande musicienne, et elle passait souvent des heures entières au piano, jouant des airs mélancoliques et rêveurs, qui me faisaient monter les larmes aux yeux, sans que je susse pourquoi.

Nous avions fait de nombreuses connaissances, et nous étions invités à toutes les fêtes de la haute société parisienne; mais nous ne nous souciions pas de nous montrer dans le monde, et nous refusions presque toujours. Ce n'était pas que nous fussions devenus misanthropes, ou que nous eussions pris en horreur les plaisirs de la vie mondaine; mais nous avions besoin de nous recueillir, de nous retremper dans notre amour mutuel, et nous craignions que le tourbillon des fêtes ne nous fît oublier, ne fût-ce que pour quelques heures, le but de notre voyage.

Nous avions fait de nombreuses démarches, mais elles étaient restées infructueuses. Nous avions vu plusieurs avocats, et nous avions fini par nous adresser à Me Lavocat, qui nous avait été recommandé comme le plus habile jurisconsulte de Paris. Me Lavocat avait pris connaissance de notre affaire, et il nous avait dit qu'il la croyait bonne, mais qu'il ne pouvait rien faire sans avoir vu les titres de propriété. Ces titres étaient restés entre les mains de M. Lefranc, qui avait refusé de les remettre à personne, et je dus donner une procuration à Me Lavocat pour qu'il pût les réclamer.

Cette procuration, que je signai le 15 juin 1847, était la première pièce du dossier. Elle était suivie d'une foule d'autres, qui, pendant deux ans, s'entassèrent sur le bureau de Me Lavocat, et qui, je crois, ne lui donnèrent pas une seule idée nouvelle. Nous avions fini par nous habituer à l'idée que notre procès durerait longtemps, et nous nous étions résignés à attendre patiemment le jugement.

Nous avions fait de nombreuses connaissances, et nous étions invités à toutes les fêtes de la haute société parisienne; mais nous ne nous souciions pas de nous montrer dans le monde, et nous refusions presque toujours. Ce n'était pas que nous fussions devenus misanthropes, ou que nous eussions pris en horreur les plaisirs de la vie mondaine; mais nous avions besoin de nous recueillir, de nous retremper dans notre amour mutuel, et nous craignions que le tourbillon des fêtes ne nous fît oublier, ne fût-ce que pour quelques heures, le but de notre voyage.

Nous avions fait de nombreuses démarches, mais elles étaient restées infructueuses. Nous avions vu plusieurs avocats, et nous avions fini par nous adresser à Me Lavocat, qui nous avait été recommandé comme le plus habile jurisconsulte de Paris. Me Lavocat avait pris connaissance de notre affaire, et il nous avait dit qu'il la croyait bonne, mais qu'il ne pouvait rien faire sans avoir vu les titres de propriété. Ces titres étaient restés entre les mains de M. Lefranc, qui avait refusé de les remettre à personne, et je dus donner une procuration à Me Lavocat pour qu'il pût les réclamer.

Cette procuration, que je signai le 15 juin 1847, était la première pièce du dossier. Elle était suivie d'une foule d'autres, qui, pendant deux ans, s'entassèrent sur le bureau de Me Lavocat, et qui, je crois, ne lui donnèrent pas une seule idée nouvelle. Nous avions fini par nous habituer à l'idée que notre procès durerait longtemps, et nous nous étions résignés à attendre patiemment le jugement.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS

Mercredi soir, 25 janvier.

La demande de coton a été très faible aujourd'hui. Les transactions ont atteint le chiffre de 12,000 balles aux prix antérieurs que nous reproduisons.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	7¼ @ 8¼
Ordinaire	8¾ @ 9¼
Bon ordinaire	9¾ @ 10¼
Low Middling	10¾ @ 10¾
Middling	11 @ 11¼
Good Middling	11¾ @ 12
Middling Fair	12¾ @ 13¼
Fair	— @ —

TABAC—10,25 à 66 les mille de la nouvelle récolte, à des conditions particulières.

SUCRES—Rendus à bon bourouets, aux prix d'hier. Sale : 4 balls brut, de 3¾ à 4¼ la livre.

MELASSE—Environ 2,000 barriques 29 @ 30c l'imperial et 24 @ 25c le courant, et 20 @ 23c le clair, suivant la qualité.

FARINE—Le marché est ferme : 5,50 @ 5,62½ pour les supérieurs à 5,37½ et 5,50 pour les ordinaires à 5,25 @ 5,37½.

MAIS—Les prix varient de 56c à 1,10 d'inférieur à 65, 70 et jusqu'à 75 et 80c pour le boisseau.

AVOINE—0,60 sans de 0,61 à 0,65 les 100 livres.

SON—80 balles de 0,bout à 0,81, et 500 à 0,12 @ 0,83 les 100 livres.

PORC—150 barils de nouveau pour le 1er mars.

BACON—10 boucauts de plats et rien obtenu à 9½ la livre.

VIANDE—Longes sans — 30 sans à 35 les épaules et 20 les plats et les jambons.

CHARBON—Le marché est tranquille de neuf, les 100 sacks à 1,10 @ 1,15.

TOILE D'EMBALLAGE—120 balles de Pride fabriquées de la jarde.

CAFE—Environ 3,100 sacks Rio : 10½ @ 11½ ; Java : 11½ @ 12½ ; Cuba : 11½ @ 12½ ; Maracaibo : 12½ @ 13½ ; Laguayra : 12½ @ 13½ ; Porto-Rico : 12½ @ 13½ ; Jamaïque : 12½ @ 13½ ; Cartagène : 12½ @ 13½ ; Haïti : 12½ @ 13½ ; Mexique : 12½ @ 13½ ; Manille : 12½ @ 13½ ; Java : 12½ @ 13½ ; Sumatra : 12½ @ 13½ ; Ceylan : 12½ @ 13½ ; Bengale : 12½ @ 13½ ; Moka : 12½ @ 13½ ; Arabie : 12½ @ 13½ ; Perse : 12½ @ 13½ ; Turquie : 12½ @ 13½ ; Egypte : 12½ @ 13½ ; Syrie : 12½ @ 13½ ; Palestine : 12½ @ 13½ ; Liban : 12½ @ 13½ ; Smyrne : 12½ @ 13½ ; Constantinople : 12½ @ 13½ ; Salonique : 12½ @ 13½ ; Athènes : 12½ @ 13½ ; Corinthe : 12½ @ 13½ ; Patras : 12½ @ 13½ ; Zante : 12½ @ 13½ ; Céphalonie : 12½ @ 13½ ; Ithaque : 12½ @ 13½ ; Leucade : 12½ @ 13½ ; Corfou : 12½ @ 13½ ; Albanie : 12½ @ 13½ ; Monténégro : 12½ @ 13½ ; Bosnie : 12½ @ 13½ ; Serbie : 12½ @ 13½ ; Valachie : 12½ @ 13½ ; Moldavie : 12½ @ 13½ ; Transylvanie : 12½ @ 13½ ; Hongrie : 12½ @ 13½ ; Autriche : 12½ @ 13½ ; Prusse : 12½ @ 13½ ; Saxe : 12½ @ 13½ ; Bavière : 12½ @ 13½ ; Wurtemberg : 12½ @ 13½ ; Baden : 12½ @ 13½ ; Hesse : 12½ @ 13½ ; Francfort : 12½ @ 13½ ; Nassau : 12½ @ 13½ ; Hanovre : 12½ @ 13½ ; Brunswick : 12½ @ 13½ ; Oldenbourg : 12½ @ 13½ ; Mecklembourg : 12½ @ 13½ ; Holstein : 12½ @ 13½ ; Danemark : 12½ @ 13½ ; Suède : 12½ @ 13½ ; Norvège : 12½ @ 13½ ; Russie : 12½ @ 13½ ; Pologne : 12½ @ 13½ ; Finlande : 12½ @ 13½ ; Laponie : 12½ @ 13½ ; Islande : 12½ @ 13½ ; Groenland : 12½ @ 13½ ; Terre-Neuve : 12½ @ 13½ ; Canada : 12½ @ 13½ ; Nouvelle-Écosse : 12½ @ 13½ ; Nouveau-Brunswick : 12½ @ 13½ ; Île du Prince-Édouard : 12½ @ 13½ ; Île de Vancouver : 12½ @ 13½ ; Île de la Reine-Charlotte : 12½ @ 13½ ; Île de Sitka : 12½ @ 13½ ; Île de Kodiak : 12½ @ 13½ ; Île de Unalaska : 12½ @ 13½ ; Île de Saint-Paul : 12½ @ 13½ ; Île de Saint-Georges : 12½ @ 13½ ; Île de Saint-Pierre : 12½ @ 13½ ; Île de Saint-Jean : 12½ @ 13½ ; Île de Saint-Barthélemy : 12½ @ 13½ ; Île de Saint-Thomas : 12½ @ 13½ ; Île de Saint-Croix